CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil de Gracefield sise au 3, rue de la Polyvalente à Gracefield, le 17 février 2022 à 19 heures.

Sont présents les membres du conseil Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette, Jean-Philippe Caron

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Mathieu Caron.

Est aussi présent, le Directeur général et greffier monsieur Sylvain Hubert.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 h 00.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

La séance du conseil est tenue à huis clos en raison de la pandémie actuelle de la Covid-19.

2022-02-063 Ouverture de la séance extraordinaire

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-064 adoption de l'ordre du jour

Madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée par monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que l'ordre du jour pour la séance extraordinaire portant uniquement sur le budget soit le suivant :

1- Ouverture de la séance extraordinaire
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Message du Maire
4- Adoption des prévisions budgétaires 2021
5- Adoption du règlement no. 213-2022 fixant pour l'exercice financier 2022 l'imposition des taxes, les compensations pour services et le tarif pour documents détenus par les organismes municipaux
6- Certificat de disponibilité

7- Période de questions
8- Levée de la séance extraordinaire

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MESSAGE DU MAIRE

<u>Note au procès-verbal :</u>

Monsieur le maire procède à la lecture de son message sur les prévisions budgétaires 2022.

2022-02-065 Adoption des prévisions budgétaires 2022

CONSIDÉRANT le document déposé pour l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022, tel que déposé.

D'autoriser la publication d'un document explicatif des prévisions budgétaires 2022 dans le journal l'Info de la Vallée.

Que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le Directeur général et greffier, monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-066 Adoption du règlement numéro 213-2022 – Budget 2022

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 213-2022 fixant, pour l'exercice financier 2022, l'imposition des taxes, les compensations pour services et le tarif pour documents détenus par les organismes municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés à la séance ordinaire du 14 février 2022, par le conseiller Alain Labelle ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par madame la conseillère/monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield adopte le règlement numéro 213-2022 tel que déposé.

Que ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, Directeur général et greffier, conformément à la Loi, certifie que la Ville de Gracefield dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour les dépenses prévues au budget 2022.

_____
Sylvain Hubert, notaire
Directeur général et greffier

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal :
Aucune question n'est posée par le public pour la séance de ce soir.

2022-02-067 Levée de la séance extraordinaire

Monsieur le conseiller Hugo Guénette propose et il est résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 19 h 15.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire	Le directeur général et greffier
_____	_____
Mathieu Caron	Sylvain Hubert, notaire

Approbation du procès-verbal :
Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Mathieu Caron
Maire